

CONTRAT

REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent Marché de prestation intellectuelle DP N°001/FNPSS/DG/PI/CGPMP-SP/2017 relatif au recrutement d'un bureau d'étude indépendant pour l'audit des états financiers et des acquisitions auprès du Secrétariat Général de Actions Humanitaires pour le projet d'aide humanitaire d'urgence aux populations victimes des désastres causés par les inondations suite aux pluies diluviennes observées dans la ville de Kinshasa. (Projet n° P-CD-IZO-006, Don N° 5000 199 0043-006 de la BAD), ci-après le "Marché" est passé le [24] jour du mois [04] de l'année [2017],

ENTRE,

d'une part, /Le Fonds National de Promotion et de Service Social « FNPSS », Établissement Public, régi par le Décret n°13/007 du 23 janvier 2013, ayant son siège sur le Croisement de l'Avenue BATETELA et Boulevard du 30 juin, dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo, représenté par la Directrice Générale, Madame Alice MIRIMO KABETSI, ci-après dénommé "Autorité Contractante"

ET,

d'autre part, Le Cabinet AUDIT-GESTION-FORMATION, en sigle « AGESFO SARL », Immatriculée N° ID.NAT.01-83-N42840Y, RCCM N°CD/KIN/RCCM/14-B-2396, sise N° 5, Avenue Lukusa, Commune de la Gombe, à Kinshasa-RDC, représenté par le Directeur Régional, Monsieur DJOMO Léopold, ci-après dénommé le "Consultant".

ATTENDU QUE

- (a) l'Autorité contractante a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans le présent Marché, ci-après dénommés les « Services »;
- (b) le Consultant, ayant démontré à l'Autorité contractante qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources techniques et en personnel, a convenu de fournir les Services conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Marché;
- (c) l'Autorité contractante, Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), a mobilisé et obtenu des fonds de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de financer le Projet d'aide humanitaire d'urgence aux populations victimes des désastres causés par des inondations suite aux pluies diluviennes dans la ville de Kinshasa (Projet : P-CD-IZO-006), et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché [de prestation intellectuelle DP N°001/FNPSS/DG/PI/CGPMP-SP/2017 relatif au recrutement d'un bureau d'étude indépendant pour l'audit des états financiers et des acquisitions auprès du Secrétariat Général de Actions Humanitaires pour le projet d'aide humanitaire d'urgence aux populations victimes des désastres causés par les inondations suite aux pluies diluviennes observées dans la ville de Kinshasa.](Projet n° P-CD-120-006, Don n°50001990043-006 de la BAD).

EN CONSEQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit:

1. Les documents suivants, qui sont joints au présent document, seront considérés comme faisant partie intégrante du présent Marché:

- (a) les Conditions générales du Marché;
- (b) les Conditions particulières du Marché;
- (c) les Annexes: [*Note: Si une annexe n'est pas utilisée, indiquer la mention « Non utilisée » en regard du titre de l'Annexe en question sur la liste ci-jointe.*]

Annexe A: Description des services (DP N° 001/FNPSSS/DG/PI/CGPMP-SP-2017 et TDR)

Annexe B: Obligations en matière de rapports (DP N° 001/FNPSSS/DG/PI/CGPMP-SP-2017 et TDR)

Annexe C: Personnel et Sous-traitants-Heures de travail du personnel clé : Organisation du personnel proposée par le Consultant dans sa proposition technique du 09 février 2017

Annexe D: Estimatif de coût : 9.044 USD (Dollars Américain neuf mille quarante quatre) Toutes Taxes Comprises comprenant les honoraires, les remboursables et les impôts, droits, taxes et autres charges fiscales.

Annexe E: Devoirs de l'Autorité Contractante (DP N°001/FNPSS/DG/PI/CGPMP-SP/2017 du 26 janvier 2017)

Annexe F: Formulaire de Garantie d'avance de démarrage Non-utilisé

2. Les droits et obligations réciproques de l'Autorité Contractante et du Consultant sont ceux figurant au Marché; en particulier :
- (a) Le Consultant fournira les Prestations conformément aux stipulations du Marché; et
 - (b) l'Autorité Contractante effectuera les paiements au Consultant sur base de la lettre d'accord entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et le République Démocratique du Congo du 1^{er} juillet 2016, conformément à la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics.

Les paiements s'effectueront en deux tranches, 30 % à titre d'acompte et 70 % pour le solde

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Marché ont signé le présent Marché en leurs noms respectifs les jours et an ci-dessus:

Pour le [*Fonds National de Promotion et de Service Social, FNPSS*] et en son nom

[Alice MIRIMO KABETSI, Directrice Générale]

Pour [*Le Consultant*] et en son nom

[La Société AGESFO SARL]

[DJOMO Léopold, Représentant habilité]